

policiers, les données particulières des opérations de sécurité et le secret des données des entreprises.

Il manque peut-être à certains pays la méthodologie ou la capacité de capter toute l'information souhaitable chez eux. À cet égard, les observations que des chercheurs de Bradford University, au Royaume-Uni, ont faites au sujet du Registre des armes classiques de l'ONU ne sont peut-être pas sans intérêt. Ils ont fait remarquer que l'un des résultats d'un registre des armes est qu'il incite les pays à appliquer des contrôles au plan intérieur et à prendre davantage les devants, dans les mesures d'application, lorsque les projecteurs de l'opinion sont braqués sur eux. L'adoption et l'application de règlements nationaux sur les contrôles des importations et des exportations, les permis de production et les certificats de possession sont souhaitables, et probablement vitales, pour freiner les transferts d'armes dans le monde entier et dans une région particulière⁴². Un registre des armes de petit calibre peut faciliter ce processus en instaurant une plus grande transparence.

Échange de données

L'actuel Registre des armes classiques de l'ONU ne prévoit pas de réunions périodiques pour échanger et discuter des renseignements. Les pays qui participent à ce registre remettent simplement des données sur papier par les voies diplomatiques, mais on ne tente guère de valider les données. Le Document de Vienne, le Traité sur les FCE et l'Échange mondial d'information militaire (GEMI) de l'OSCE prévoient des réunions annuelles pour établir de nouvelles données de départ, présentées sur papier. Le Traité sur les FCE a commencé par des déclarations de l'équipement, de façon à établir les stocks de départ, et suit l'évolution des utilisations des armes et systèmes d'armes au moyen de déclarations périodiques étayées par des contrôles sur le terrain. La plupart de ces accords ont permis la tenue d'assemblées annuelles d'experts afin de recueillir les données et de les transférer sous forme électronique.

Dans le cas d'un registre des armes de petit calibre, les données pourraient être échangées à des réunions périodiques rassemblant tous les participants, avec présentation de données sur papier par les voies diplomatiques normales ou par échange électronique de données utilisant un logiciel convenu et des liaisons électroniques avec l'organisme central.

Un réseau électronique serait meilleur marché que l'envoi de représentants à un lieu central pour échanger de l'information, et peut-être meilleur marché aussi que la production de données sur papier par les voies diplomatiques. L'échange électronique permettrait une saisie plus rapide des données, dépendant de la fréquence des changements permis ou exigés par l'accord. Pour contenir les coûts, tout le système pourrait être exploité sur les réseaux publics de communication, les données étant manipulées à un endroit central. Les données nationales ne pourraient être modifiées qu'avec l'autorisation voulue. Cela pourrait se faire par des moyens électroniques en utilisant une technologie commerciale de cryptage semblable à celle qu'on utilise actuellement pour les affaires bancaires traitées par l'électronique. Un secrétariat